

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/48**

**Objet : Attribution du marché public de prestation pour la réalisation d'une étude de sol dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative**

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu le courrier du 19 mai 2014 envoyé aux entreprises HYDROGEOTECHNIQUE Est, GEOTEC France, et FONDASOL relatif à un appel d'offre pour la réalisation d'une étude de sol dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu les offres des entreprises réceptionnées en mairie avant le 5 juin 2014 avant 12 h ;

Entreprises	€ HT	€ TTC
HYDROGEOTECHNIQUE Est	2541,07	3049,29
GEOTEC France	2745	3294
FONDASOL	2550	3060

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER) :

DECIDE de conclure le contrat avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE Est pour un montant de 2541,07 € HT et 3049,29 € TTC, en prenant en considération que l'entreprise se sert d'une pelle mécanique pour sonder les fondations de la salle existante ;

AUTORISE le maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH